

Conseil Municipal de HAUTECOURT ROMANECHÉ
Réunion du Jeudi 21 septembre 2017

Présents: AZNAR Vincent - BERGERY Franck - BESANCON Carine - BOUVARD Mélinda - CALLOCH Pascal - CROUZET Annick - DESBOIS Marc - FUYATIER Isabelle - LANDES René - LEVEQUE Michel - PHILIBERT Sophie.

Secrétaire de séance: DESBOIS Marc.

Franck BERGERY est arrivé à 21h25, après le vote des délibérations.

ORDRE DU JOUR:

- DELIBERATIONS:

- * Terrain BOLLIET: mise à disposition du terrain.
- * GRAS SAVOYE: contrat d'adhésion statutaire.
- * Approbation du rapport annuel du Syndicat des Eaux.
- * Recouvrement d'une Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) provisoire par le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA).
- * Dissolution du SMISA (Syndicat Mixte Interdépartemental du Suran et de ses Affluents) et compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).
- * Renouvellement Convention MOTO CROSS.
- * CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

- PISTE CYCLACLE.

- POINT SUR LES COMMISSIONS.

- QUESTIONS DIVERSES.

En préambule, et suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 11 Juillet 2017 approuvant à l'unanimité l'installation de ruches sur 2 parcelles communales, il est demandé à Monsieur le Maire que soit vérifié auprès de l'apiculteur qu'il dispose bien de l'autorisation préalable lui permettant d'exercer cette activité (délivrance d'un n° d'apiculteur = NAPI) et qu'il est en conformité avec la procédure relative à la déclaration obligatoire de ruches.

Ces précisions étant données, le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal - en date du 11 Juillet 2017 - est approuvé à l'unanimité.

- DELIBERATIONS:

*** Terrain BOLLIET:**

Le document d'arpentage a été établi par le géomètre, afin de fixer les limites de l'espace jeux prévu à Romanèche. Après en avoir pris connaissance, les membres du Conseil Municipal valident le périmètre défini, et par délibération - à l'unanimité -, autorise Monsieur le Maire à signer ce document, lequel sera ensuite transmis au notaire.

*** Mutuelle GRAS SAVOYE => Contrat d'adhésion statutaire:**

Dans le cadre du renouvellement du contrat d'assurance collective des risques statutaires concernant les agents des collectivités territoriales, et après étude des différentes propositions reçues, le CDG 01 (Centre de Gestion) a retenu le prestataire GRAS SAVOYE. Afin de souscrire à ce nouveau contrat groupe GRAS SAVOYE, géré par le CDG 01, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de délibérer.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur du contrat d'adhésion statutaire GRAS SAVOYE.

*** Rapport annuel du Syndicat des Eaux:**

Monsieur le Maire précise que le document détaillé est consultable en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport annuel du Syndicat des Eaux.

*** RODP provisoire (Redevance d'Occupation du Domaine Public) par le SIEA (Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain):**

Le SIEA, lors de sa réunion du 30 Juin 2017, a proposé aux représentants des communes membres de lui donner procuration pour la gestion de la collecte et de la redistribution de la RODP, dite provisoire. Redevance reversée dans son intégralité aux communes.

L'institution du principe de redevance sur le territoire communal relevant d'une décision de l'assemblée délibérante, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal charge le SIEA d'assurer, pour le compte de la commune, la perception des montants relatifs à la RODP provisoire.

*** SYNDICAT DE RIVIERES ET GEMAPI:**

Au 01 Janvier 2018, la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) est attribuée - par la loi - aux intercommunalités. Monsieur le Préfet de l'Ain a fixé un projet de périmètre en vue de la création d'un syndicat mixte en charge de la GEMAPI, sur une zone correspondant au bassin versant de la rivière d'Ain et des affluents du Rhône.

Le SMISA, syndicat actuel, devient incompatible avec la loi GEMAPI. Il convient par conséquent de le dissoudre. Monsieur le Maire demande donc aux élus de se prononcer sur ce futur schéma.

Après délibération, le Conseil Municipal vote - à l'unanimité - en faveur de la dissolution du SMISA.

*** RENOUELEMENT CONVENTION MOTO-CROSS:**

Par délibération, et à l'unanimité des voix, la convention entre l'association du moto-cross et la mairie est renouvelée pour une durée légale d'un an. Cette convention sera signée entre Monsieur le Maire et Monsieur Yannick BRUNET, président de cette association.

*** CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées):**

La Commission Locale d'Evaluation relative aux Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 15 Septembre 2017 afin de fixer le montant des charges qui reviendront à la communauté d'agglomération (CA3B), dans le cadre du transfert des zones d'activité économique, en application de la loi NOTRe.

Monsieur le Maire fait état des zones géographiques concernées et précise que l'ex-territoire de La Vallière n'est pas concerné, mais propose néanmoins de délibérer.

Les membres du Conseil se prononcent - à l'unanimité - en faveur de ce transfert.

- PISTE CYCLABLE:

En préambule, Monsieur le Maire indique qu'Isabelle FUYATIER et Pascal CALLOCH sont en charge de ce dossier.

Isabelle FUYATIER et Pascal CALLOCH informent le Conseil que l'état d'avancement du projet ne permet pas, en l'état actuel, un choix du tracé. En effet, plusieurs remarques sont évoquées avec Marc DESBOIS, responsable de la commission "voie verte", notamment le chemin dit "Des Chèvres à Perroi qui permettrait de limiter les acquisitions foncières. Monsieur DESBOIS précise que ce chemin, aujourd'hui disparu, n'est pas cadastré comme tel. Monsieur le Maire propose de vérifier le statut du dit-chemin.

Monsieur le Maire fait part de deux courriers de contestation reçus en mairie, notamment sur le tracé "En Fond de Vaux" qui viendrait nuire à l'activité agricole.

Isabelle FUYATIER demande à la commission de chiffrer l'acquisition foncière dans l'hypothèse d'un tracé le long de la Route Départementale n°59, ainsi que les différents frais inhérents à cette opération.

Dossier à suivre

- POINT SUR LES COMMISSIONS:

- **CCAS:**

◦ Dans le cadre de l'Inter-CCAS, une rencontre festive intergénérationnelle seniors /enfants aura lieu le 04 Octobre 2017 après-midi, autour du thème «Cuisine d'Hier et d'Aujourd'hui». A l'occasion de cette session, le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) interviendra pour faire une information sur la nutrition.

Les personnes souhaitant participer à cette rencontre devront préalablement s'inscrire auprès du secrétariat de la mairie.

◦ Repas des aînés: le repas annuel offert aux aînés est programmé le Samedi 02 Décembre 2017. Les modalités d'inscription seront communiquées ultérieurement aux personnes concernées.

- **SMISA => CONVENTION ZERO PESTICIDE:**

Ce sujet ayant déjà été abordé lors de la précédente réunion du Conseil Municipal, Marc DESBOIS refait une présentation succincte de la convention de partenariat proposée par le SMISA, dans le cadre d'une démarche visant à renoncer progressivement à l'utilisation de pesticides dans la gestion des espaces publics.

Après en avoir débattu, les élus se prononcent favorablement pour l'adhésion de la commune à ce projet "Zéro Pesticide dans nos Villages".

Une convention de partenariat sera donc signée avec le SMISA, lequel prendra en charge le diagnostic des espaces communaux, l'étude d'un plan de désherbage et/ou d'entretien de ces mêmes espaces, ainsi que la formation de l'agent communal.

- **SIVOS:**

Carine BESANCON fait une information sur les points suivants:

- Effectifs du RPI à la rentrée 2017/2018: 197 élèves au total, pour 9 classes, selon la répartition suivante

- 92 élèves sur le site de BOHAS, pour 4 classes.

- 105 élèves sur le site de HAUTECOURT ROMANECHÉ, pour 5 classes.

- Cantine:

La gestion de la cantine va être, par le biais d'une convention, reprise par le SIVOS. Le logiciel de gestion "3D Ouest" a été acquis par le syndicat, et permettra une meilleure gestion des inscriptions, du suivi des paiements et impayés.

◦ Sécurité et surveillance des élèves pendant le temps méridien:

Un rappel a été fait aux différents personnels quant aux règles de conduite à adopter en cas d'incident, et notamment dans l'application du protocole.

- **SIEA (Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain):**

Michel LEVEQUE informe les élus que le Comité Syndical a procédé à l'installation du bureau du SIEA, en élisant le président, les vice-présidents ainsi que les différents membres, lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est déroulée le 12/07/2017.

Walter MARTIN a été élu Président du SIEA avec 98.6% des voix.

QUESTIONS/INFORMATIONS DIVERSES:

- **Salle des fêtes de ROMANECHÉ:**

Pascal CALLOCH indique que l'ouverture des plis de réponses à l'appel d'offres, lancé dans le cadre de la rénovation de la salle des fêtes de ROMANECHÉ, a été faite le 11 Septembre 2017. L'analyse de ces différentes offres est en cours auprès du bureau d'études mandaté par la Mairie: COSINUS.

- **CONFERENCE DES MAIRES:**

Suite à la Conférence des Maires du mois de Septembre, et dont un des thèmes concernait le taux de fiscalité des communes, Monsieur le Maire indique que le rattachement de HAUTECOURT ROMANECHÉ à la Communauté d'Agglomération du Bassin de BOURG EN

BRESSE (CA3B) aura un impact financier sur les foyers puisque l'abattement de 15 % sur la taxe d'habitation sera réajusté à 5%.

- **Projet «Aménagement Cœur de Village»:**
L'acquisition des parcelles par la SEMCODA est en cours.

Par ailleurs, un devis a été demandé à différents prestataires pour le déplacement du monument aux morts vers l'actuel parking de la mairie. A noter que quelques fissures ont été constatées sur la corniche et dans le sous-bassement du monument.

- **Fleurissement:**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la première place obtenue par la commune au Concours Départemental de Fleurissement, après la première place obtenue au Concours de la Route Fleurie du Revermont. Le Conseil souligne l'implication ainsi que le travail journalier fournis par Gérard BREVET et remercie l'ensemble du Comité de Fleurissement.

- **Inauguration des structures sportives:**

Le Samedi 23 Septembre 2017, aura lieu l'inauguration du terrain synthétique et du city-park, structures subventionnées par le Département et la Région et financées par la Communauté d'Agglomération, en présence notamment de Monsieur Jean-François DEBAT (Maire de BOURG EN BRESSE et Président de la CA3B) et de Monsieur Xavier BRETON (Député).

- **Lampadaires:**

Franck BERGERY signale que la lumière de certains lampadaires de la commune est fortement occultée par des amas de papillons de pyrales morts: un signallement sera fait auprès du SIEA en charge de l'entretien.

- **Permis de construire (dossier déposé en Mairie)**

Néant

- **Déclaration préalable (dossier déposé en Mairie)**

KIMBERT Karine
3020 rte du Port
CHAMBOD

SCOTTI Pierrick
352 route de Nantua
HAUTECOURT

BERGER Christophe
960 route de Neuville
CHALLES

DUMAS Marc
404 chemin de la croix Peyrouse
SOIRIAT

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne prenant la parole, la séance est levée à 22h20.

Le Maire,

Vincent AZNAR

